

**Plan de déploiement d'installations photovoltaïques sur  
le patrimoine départemental : Lot N° 1**

CP/2020/198

**Service chef de file :**

J4-Immobilier

Résumé :

Dans le cadre de la stratégie de transition énergétique et écologique, et plus particulièrement de la mise en œuvre du déploiement d'installations photovoltaïques sur une part significative du patrimoine immobilier départemental, il est proposé à la Commission Permanente de se prononcer sur les travaux, services associés et maîtrise d'œuvre nécessaires audit déploiement sur le lot N°1, constitué de 22 sites (19 collèges et 3 sites départementaux), pour une puissance installée de 1,9 MWc, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 550 foyers, pour un montant total de 5 405 210 € TTC.

Dans le cadre de sa stratégie énergétique, le Conseil Départemental du Bas-Rhin s'est fixé par délibération n° CD/2018/114 du 13 décembre 2018 :

- de baisser les consommations d'énergie de son parc immobilier de 40% entre 2010 et 2030 ;
- et de couvrir 50% des consommations d'énergie de ses bâtiments par des énergies renouvelables en 2030.

Le déploiement d'installations photovoltaïques sur le patrimoine immobilier est une action forte destinée à contribuer à ces objectifs, intégrée au plan d'actions voté le 4 avril 2019 (Axe 3, action 39, délibération N°CD/2019/004). De plus, il permet de :

- réduire les dépenses de fonctionnement, en produisant et autoconsommant une part significative de l'énergie électrique directement sur les sites équipés, avec vente du surplus ;
- concrétiser l'engagement du Département du Bas-Rhin dans la transition énergétique ;
- contribuer au développement de filières locales dans le domaine du photovoltaïque ;
- produire localement une électricité d'origine renouvelable.

Afin de mener à bien ce projet ambitieux de déploiement massif de cette technologie sur une partie du patrimoine immobilier départemental, il a été décidé de recourir à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), afin de bénéficier d'une réelle expertise dans l'élaboration d'une méthodologie de déploiement éprouvée.

Les principales étapes de ce déploiement reposent sur :

- la réalisation d'une étude d'opportunité, sur 110 sites du parc immobilier départemental, visant à une présélection des sites, et la constitution de 5 lots, dans la perspective de l'ordonnancement pluriannuel du déploiement. Les conclusions de cette étude d'opportunité ont fait l'objet d'une validation par le

Comité de pilotage du 15/01/2020 ;

- la réalisation d'une étude de faisabilité, site par site, venant confirmer ou infirmer, les conclusions de l'étude d'opportunité, et préciser les caractéristiques techniques de chaque installation;
- la rédaction du marché de travaux pour la mise en œuvre des installations ;
- la réalisation opérationnelle de ces travaux sur les différents sites ;
- le suivi et l'exploitation de l'intégralité de ces installations.

Un premier lot composé de 19 collèges et de 3 sites départementaux (la Délégation Territoire Ouest Saverne, la Bibliothèque Départementale de Truchtersheim et les Archives Départementales à Strasbourg) a fait l'objet d'études de faisabilité et a permis de définir site par site le dimensionnement et l'ensemble des spécifications techniques adaptées ainsi que les besoins en travaux nécessaires à la mise en place d'installations photovoltaïques en toiture.

Selon les sites, il est nécessaire au préalable de procéder au renouvellement des étanchéités de toiture, et de leur isolation, afin d'assurer d'une part leur parfaite compatibilité avec les installations et d'autre part de mettre ces toitures au bon niveau d'isolation.

En effet, les installations photovoltaïques ayant une durée de vie d'une trentaine d'années, il est nécessaire que cette opération s'articule avec une démarche de performance énergétique globale du bâtiment.

Enfin, la mise en place d'un système de télé-suivi sur l'ensemble des sites équipés permettra de suivre l'exploitation et la production d'électricité de ces installations.

A ce stade, les études de faisabilité estiment le coût des travaux photovoltaïques avec maîtrise d'œuvre à 2 660 990 € TTC, avec un temps de retour moyen sur investissement de 15 ans.

Le coût des travaux et de maîtrise d'œuvre de mise à niveau des toitures est estimé à 2 744 220 € TTC.

L'ensemble de ces estimations financières est susceptible d'évoluer à l'issue des visites de l'intégralité des sites, interrompues du fait de la crise du Covid19.

La synthèse site par site est fournie en annexe.

Le phasage prévisionnel de déploiement pour ce premier lot est un démarrage travaux à l'automne 2020 pour les Archives Départementales, en tant que site pilote, et début 2021 pour les autres sites.

Il est proposé à la Commission Permanente de se prononcer sur les travaux, services associés et maîtrise d'œuvre nécessaires au déploiement d'installations photovoltaïques sur le lot N°1 pour un montant total de 5 405 210 € TTC.

Cette dépense s'inscrit dans le cadre de la stratégie de transition énergétique et écologique.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
PANNOPHOTO 2019/1	P2019 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	16 850 000 €	16 786 352 €	5 405 210 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- *Approuve le programme prévisionnel de travaux photovoltaïques sur le patrimoine immobilier du Bas-Rhin pour le lot n°1, dont la synthèse est jointe en annexe ;*
- *Décide d'engager les marchés de maîtrise d'œuvre et les marchés travaux et services associés pour un coût prévisionnel de 5 405 210 €TTC.*

Strasbourg, le 12/06/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY